



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GIRARD Nicole	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	M. JUSTINESY Gérard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION-PESQUIES Christine	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOREL Félix	ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

**Absents excusés :**

Mme DAUPHIN Mathilde
Mme MILESI Véronique
Mme ROUX Isabelle
M. SEBBAH Didier


**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



 <p>Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION</p>	<p>République française <span style="float: right;">2024/ ...</span>  Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  Séance du 11 décembre 2024</p>
---	--

<p>N° 2024-161</p>	<p><b>COMMANDE PUBLIQUE</b> – Approbation des avenants aux contrats de délégations de service public assainissement collectif et non collectif avec SUEZ : Autorisation donnée au Président de signer</p>
--------------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de la commande publique ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-64 en date du 7 avril 2022 relative à l'approbation du concessionnaire des services d'assainissement collectif et non collectif sur les communes de Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Les Taillades, Oppède et Vaugines ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 27 novembre 2024.*

La communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 les compétences relatives à l’assainissement collectif et non collectif. Lors de la prise effective de la compétence, plusieurs systèmes coexistaient :

- Représentation substitution avec le syndicat Durance Luberon pour les communes de Lauris, Merindol, Puget sur Durance et Puyvert ;
- Une délégation de service public avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour la commune de Lourmarin ;
- Une convention de prestation de services pour la commune de Vaugines (régie) ;
- Plusieurs délégations de service public avec l’entreprise SUEZ pour les autres communes.

Concernant les délégations, nous dénombrons :

- Une DSP d’assainissement collectif et non collectif à Cabrières d’Avignon ;
- Une DSP d’assainissement collectif et non collectif aux Beaumettes ;
- Une DSP d’assainissement collectif et non collectif à Lagnes ;
- Une DSP d’assainissement collectif et non collectif, plus récente appelée Concession n°21EAFS002 CALMVA, regroupant différents périmètres dans un objectif d’harmonisation des fins de contrat avec des intégrations par palier de certaines DSP arrivant à terme.

Il s’agit :

- \* Du périmètre de la collecte de Cavaillon depuis le démarrage ;
- \* Du périmètre de Cheval-Blanc depuis le 01/01/24 ;
- \* Des périmètres de Gordes et Les Taillades à partir du 01/01/25 ;
- \* Enfin du périmètre d’Oppède à partir du 01/01/26.

LMV est sur le point de terminer un programme ambitieux de construction et de remise aux normes de certains équipements d’assainissement. Afin de permettre leur mise en exploitation par le délégataire SUEZ, il convient de les intégrer ou de les supprimer du périmètre affermé mentionné ci-dessus.

Les équipements concernés sont :

- La suppression de la station d’épuration de Gordes Les Martins (hameaux sud) 800 équivalents habitants (EH) ;
- La suppression de la station d’épuration de Cabrières d’Avignon : 1600 EH ;
- L’ajout de la nouvelle station d’épuration intercommunale de Cabrières d’Avignon - Gordes Sud 3600 EH qui viendra remplacer les deux précédentes ;
- L’ajout de la nouvelle station d’épuration de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon 1600 EH, construite pour accueillir les effluents des entreprises implantées ;



- La suppression de la station d’épuration Les Taillades 1500 EH ;
- L’ajout de la nouvelle station d’épuration de Cavaillon quartiers Est / Les Taillades 6400 EH ;
- L’ajout de postes de relèvement et réseaux sur le périmètre intercommunal ;
- L’ajout du poste de relèvement et des réseaux du lotissement Saint-Joseph à Lagnes ;
- L’ajout du poste de relèvement et des réseaux de la ZAC des Amandiers aux Beaumettes.

En complément de ces suppressions et intégrations, un certain nombre d’obligations contractuelles ont été insérées dans ces projets d’avenants :

- La suppression de la notion d’Unité de Logement Touristique (consécutives aux modifications apportées par le Syndicat des Eaux Durance Ventoux sur l’eau potable) ;
- L’ajout d’un contrôle d’étanchéité du Quartier des Iscles ;
- L’ajout de la mise à jour de la cartographie d’assainissement non collectif ;
- La suppression de la redevance d’usage sur la durée du contrat ;
- La suppression de la redevance de frais de gestion et de contrôle ;
- Un ajustement des montants relatifs au renouvellement ;
- La mise à jour de tarifs du bordereau des prix et du règlement de service ;
- Des ajustements d’engagement de service et de délai.

Afin d’intégrer l’ensemble de ces éléments, il est nécessaire de valider quatre avenants sur quatre contrats de DSP/concession de service public. Ils sont accompagnés de trois annexes relatives aux règlements des services :

- Avenant à la DSP de Cabrières d’Avignon et son annexe ;
- Avenant à la DSP de Lagnes ;
- Avenant à la DSP des Beaumettes et son annexe ;
- Avenant à la concession de Cavaillon (CALMVA 21EAFS02) et son annexe.

L’ensemble de ces modifications contractuelles n’engendreront pas d’augmentation de tarifs pour l’usager.

L’objectif est d’unifier l’ensemble des contrats avec une concession unique à compter du mois de mai 2027.

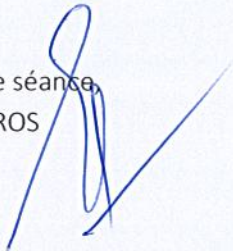
Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** l’avenant n° 1 au contrat de concession n°21EAFS02 et son annexe ;
- **APPROUVE** l’avenant n° 7 au contrat de délégation de service public des Beaumettes et son annexe ;



- **APPROUVE** l’avenant n° 6 au contrat de délégation de service public de Cabrières d’Avignon et son annexe ;
- **APPROUVE** l’avenant n° 2 au contrat de délégation de service public de Lagnes et son annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 12 décembre 2024

Le Président,  
Gérard DAUDET

